

PLATEAUX U7 Football à 4 (Herbe) et Futsal à 4 (Gymnase)

PARTICIPATION:

Les rencontres de football à 4 des joueurs de catégorie U7 sont ouvertes aux joueurs titulaires d'une licence U6 et U7 ainsi qu'aux joueuses U6F, U7F et U8F (en mixité). Les joueurs titulaires d'une licence U8 pourront être autorisés à participer au plateau dans la limite de 2 U8 par équipe.

S'agissant de plateaux à 4 joueurs, pour la promotion de la pratique chez nos jeunes joueurs, il pourra être autorisé 2 remplaçants par équipe.

DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT:

Les plateaux U7 à 4 se dérouleront en guatre phases.

S'agissant d'une épreuve promotionnelle, les classements des diverses phases ne seront pas publiés et ne serviront qu'à donner des indications pour constituer les groupes des phases suivantes.

Il est précisé que lors des 2^{ème} et 3^{ème} phase, les plateaux peuvent se dérouler en pratique futsal en gymnase.

Les matchs se joueront le samedi matin, sauf exception eu égard aux disponibilités de gymnases.

1ère PHASE

Pour la 1ère phase, 11 SECTEURS seront constitués répartis géographiquement :

Le nombre d'équipes par groupe n'est pas défini et sera conditionné par le nombre d'équipes engagées. Les groupes de secteur pourront éventuellement être revus en fonction des engagements reçus.

A l'intérieur des secteurs, les équipes se rencontreront sous forme de plateaux de 4 à 12 équipes, selon le calendrier établi par les coordinateurs de secteur sous le contrôle du District et de la Direction Technique Départementale.

Le: 01/07/2023

2ème et 3ème PHASE

L'organisation géographique reste similaire pendant au cours de ces phases avec une alternance des plateaux en herbe, en futsal ou sur synthétique.

Lors des plateaux en futsal, il sera fait applications des modalités et règlements spécifiques à cette pratique. (Voir Annexe lois du jeu futsal)

Pour ces phases, 11 SECTEURS seront constitués répartis par secteurs géographiques :

Le nombre d'équipes par groupe n'est pas défini et sera conditionné par le nombre d'équipes engagées. Les groupes de secteur pourront éventuellement être revus en fonction des engagements reçus.

A l'intérieur des secteurs, les équipes se rencontreront sous forme de plateaux de 4 à 12 équipes, selon le calendrier établi par les coordinateurs de secteur sous le contrôle du District et de la Direction Technique Départementale.

4^{ème} PHASE

L'organisation géographique sera adaptée aux besoins au cours cette dernière phase avec des dates de plateaux sur herbe qui pourront être constitués en inter-secteurs.

Le nombre d'équipes par groupe n'est pas défini et sera conditionné par le nombre d'équipes engagées. Les groupes pourront éventuellement être revus en fonction des engagements reçus.

A l'intérieur des secteurs, les équipes se rencontreront sous forme de plateaux de 4 à 12 équipes, selon le calendrier établi par les coordinateurs de secteur sous le contrôle du District et de la Direction Technique Départementale.

Les groupes pourront comprendre les nouvelles équipes engagées par les clubs de septembre à décembre et notamment dans le but de se mettre en règle au regard de l'Article 4 du règlement des compétitions du DEF.

FORFAITS

Dans la mesure où une équipe déclare forfait ou en cas d'indisponibilité ne peut participer à un plateau, le club devra en informer l'organisateur et le responsable de plateau dans les plus brefs délais.

Il est précisé que ces plateaux n'entrent pas dans le champ de compétence de la cellule de veille.

POLICE DES GYMNASE POUR LES PLATEAUX FUTSAL

Le: 01/07/2023

Le club organisateur est chargé de la police du gymnase et sera tenu responsable des désordres ou détériorations qui pourraient résulter avant, pendant et après les rencontres, du fait de l'attitude du public ou des joueurs participants.

Les autres clubs participants sont responsables lorsque les désordres ou détériorations sont le fait de leurs joueurs, dirigeants ou supporters.

Le club responsable d'une dégradation dans un gymnase devra prendre en charge les réparations notamment au travers de son assurance.

Le District de l'Eure de Football décline toute responsabilité en cas de dégradations des gymnases et installations utilisés.

CAS PARTICULIERS

Lors de chaque phase, si nécessaire, le District et la Commission en charge de ces plateaux se réservent la possibilité d'effectuer tous les arbitrages utiles à l'équilibre et au bon déroulement des plateaux.

Les cas non prévus au présent règlement seront traités par la commission en charge de ces plateaux.

Le: 01/07/2023